

# La fonction conseil entreprise

Une offre adaptée aux besoins et au développement de votre entreprise



Les stéréotypes relatifs au travail des seniors persistent. Aujourd'hui, les seniors représentent pourtant une réelle opportunité pour les entreprises qui doivent prévenir la perte des compétences.

Fort de nos 60 ans d'expertise, nous nous impliquons dans cette mobilisation et nous nous engageons dans la conception d'une **offre de conseil complète et adaptée aux besoins et objectifs de votre entreprise !**

Nous vous accompagnons dans la définition et la mise en oeuvre de votre accord ou plan d'action lié au contrat de génération. Nous vous fournissons les informations nécessaires pour gérer au mieux la carrière de vos seniors et continuer à bénéficier de leur expérience.



# Vous accompagner

## **Un expert retraite dédié à votre entreprise**

Fiable et réactif, l'expert retraite répond à vos questions réglementaires en matière de retraite et établit aux côtés du chef d'entreprise ou du directeur des ressources humaines, un diagnostic des actions à mener auprès de vos salariés en fonction de la situation de votre entreprise, du profil de vos salariés et de votre politique RH.

## **Des modules d'animation selon vos besoins**

L'information sur la législation retraite diffusée à des personnes ressources au sein de votre entreprise leur permet par la suite de relayer l'information, voire de conseiller vos différents profils de salariés. Ces modules sont personnalisables en fonction des problématiques de votre entreprise (p. 6).

## **Un accès aux publications et actualités de l'Assurance retraite**

## **Un accès à notre site internet [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr)**

Vous y trouverez l'ensemble des ressources en matière d'information sur la réglementation retraite et les salariés seniors. La partie dédiée aux entreprises recense les avantages du maintien dans l'emploi de vos seniors et les bonnes pratiques afin d'associer conservation des compétences et productivité.

# Nos services pour vos salariés

## En groupe

### **Des réunions d'information collectives « à la carte »**

Animées par un expert retraite au sein de votre entreprise, ces réunions ont pour objectif de sensibiliser et familiariser le salarié à la problématique de la retraite en abordant les points majeurs de la législation et de l'offre de services.

Votre expert retraite dédié examine avec vous vos besoins pour déterminer une offre parmi les différents modules, en adéquation avec vos problématiques (p. 6).

## En individuel

### **Le Relevé de Situation Individuelle**

À partir de 35 ans, les salariés de votre entreprise reçoivent à domicile un Relevé de Situation Individuelle. Également disponible en ligne sur notre site, ce document synthétise les droits à la retraite acquis dans tous les régimes. Il servira de base lors d'un futur entretien avec un conseiller retraite.

### **L'entretien information retraite**

À partir de 55 ans, les salariés de votre entreprise peuvent demander à être reçus par un expert retraite dédié afin d'examiner leurs droits et estimer le montant de leur retraite selon différentes hypothèses d'âge et différents dispositifs de départ en retraite.

Ce rendez-vous peut être organisé en agence retraite ou au sein de votre entreprise. Il permet :

- au salarié d'affiner sa réflexion sur une date de départ en retraite ;
- à l'équipe RH, en accord avec le salarié, d'anticiper les différentes démarches (transmission du savoir-faire, etc.).



**L'Assurance retraite s'adapte à vos besoins.  
Votre expert retraite se tient à votre disposition !**

## En savoir plus sur les réunions d'information collectives

La réunion d'information est composée d'un socle de base et de modules complémentaires à choisir parmi des thématiques « à la carte ».

### Le socle de base : 60 min pour savoir l'essentiel sur la retraite !

- Connaître le panorama des régimes de retraite de base et complémentaires en France.
- Suivre sa carrière tout au long de sa vie active grâce au relevé de situation individuelle.
- Connaître le montant de sa future retraite avec l'estimation indicative globale.
- Choisir des conditions de départ en retraite optimales grâce aux dispositifs de prolongation d'activité : surcote, retraite progressive, cumul emploi-retraite.
- Connaître nos services en ligne sécurisés et gratuits : visualiser son relevé de carrière, simuler le montant de sa future retraite, demander sa retraite, etc.

### Les thématiques « à la carte » :

#### Le calcul de la retraite (25 minutes)

Le montant de la retraite dépend de 3 éléments : le salaire de base, l'âge de départ, la durée d'assurance au régime général.

Notre diagnostic : permet à vos salariés d'appréhender les conséquences des événements de leur vie et de leur carrière sur le calcul de leur retraite (enfants, chômage, service militaire, etc.) et d'envisager des solutions en découvrant les différents dispositifs de retraite : progressive, anticipée, surcote, etc.

#### Les rachats de cotisations (25 minutes)

Ils permettent aux salariés qui, pour des raisons diverses, n'ont pas pu cotiser au régime général de la Sécurité sociale, de racheter des périodes d'activité professionnelles ou d'études supérieures : rachats de cotisations, versements pour la retraite (années d'études supérieures ou validées par moins de 4 trimestres au régime général), cotisations arriérées, etc.

Notre diagnostic : cette thématique intéressera particulièrement les salariés ayant travaillé à l'étranger ou effectué des études supérieures.

#### Les situations de veuvage (30 minutes)

En cas de veuvage, des prestations peuvent être attribuées aux veuves et veufs du conjoint décédé ou disparu.

- L'allocation de veuvage : servie au conjoint de moins de 55 ans.
- La retraite de réversion : attribuée au conjoint à partir de 55 ans.

Notre diagnostic : au décès de son conjoint, de nombreuses démarches sont à accomplir auprès de diverses administrations. Cette thématique permet de faire le point sur les différentes prestations de veuvage selon l'âge et la situation du salarié.



[www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr)  
espace Entreprises

Retrouvez dans notre espace Entreprises toutes les informations sur notre offre de services, les bonnes pratiques en matière d'emploi des seniors, les informations sur les accords ou plans d'action liés au contrat de génération.

Pour nous contacter : 39 60, prix d'un appel local depuis un poste fixe. De l'étranger, d'une box ou d'un mobile, composez le 09 71 10 39 60.

SÉCURITÉ SOCIALE



**l'Assurance  
Retraite**

75951 PARIS cedex 19